Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge

Herausgeber: Générations

Band: - (2013)

Heft: 49

Rubrik: Les fantaisies : façons de mourir

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LES FANTAISIES de Jean-François Duval

Façons de mourir

n décembre dernier, je vous parlais ici de mon cousin hollandais et comment, mieux que le Job biblique, il affrontait avec humour toutes les calamités qui le frappaient, la dernière en date étant l'annonce par ses médecins qu'il ne lui restait que quelques mois à vivre, par la faute d'un cancer.

Il est mort cet été. J'ai bien sûr fait le voyage de Hollande. Indépendamment du fait qu'il s'agissait pour moi d'un proche, j'en ai beaucoup appris sur l'art de mourir aux Pays-Bas.

Mon cousin savait parfaitement qu'il allait mourir. Depuis plus d'une semaine, il était hospitalisé. Jusqu'ici, il avait pu continuer à vivre

A sa place, me disais-je, je choisirais la potion, pas question de souffrir!

à domicile, auprès de sa femme et de son fils, moyennant toute une assistance à domicile.

Depuis quelque temps, sachant qu'il était entré dans la phase terminale, il nous avait fait part des options qui s'offraient à lui. Nous y revînmes, pendant les jours qui précédèrent sa mort, dans sa chambre d'hôpital, où tous les soins palliatifs lui étaient prodigués: quand la souffrance physique devenait trop forte, il glissait et laissait fondre sous sa langue une pastille de morphine qui atténuait beaucoup sa douleur. Il y recourait deux ou trois fois par jour. Une option était donc de poursuivre dans cette voie, jusqu'à ce qu'il s'éteigne. Une autre possibilité existait: absorber, dès qu'il en manifesterait le désir, le cocktail létal qui permet d'en finir. Le choix lui était ainsi ouvert jusqu'à la dernière minute.

En Suisse, impossible. A un moment donné, il faut trancher: soit une sorte d'euthanasie douce (via la morphine), soit la potion létale. Choisit-on cette seconde formule, que l'on doit dans la plupart des cantons – l'association Exit s'en scandalise – quitter l'hôpital pour aller mourir ailleurs, parfois sur un parking. Les Hollandais sont plus civilisés: c'est jusqu'à la dernière minute, dans sa chambre d'hôpital, que l'on garde le choix d'opter pour l'une ou l'autre solution. C'est en somme, la dernière liberté du mourant.

A sa place, me disais-je, je choisirais la potion, pas question de souffrir! Mon avis devint plus tempéré quand je vis l'effet de la morphine: cette façon de mourir me parut également acceptable.

Une ombre au tableau néerlandais, cependant. Cinq jours avant son décès, il fut tout à coup question que mon cousin rentre à son domicile. Son état, quoique désespéré, paraissait stabilisé: au regard des assurances, la nécessité de le maintenir hospitalisé jusqu'à la fin ne se justifiait pas. On allait le réinstaller chez lui, où il recevrait toute l'aide à domicile voulue. Or, contrairement à ce qu'on croit, ni pour mon cousin ni pour sa famille, ça n'était une bonne nouvelle: comment, à la maison, maintenir une aussi bonne assistance qu'à l'hôpital? Mon cousin craignait par-dessus tout que sa femme ne doive se muer en infirmière. Par bonheur, si je puis dire, son cas s'aggrava dès le lendemain matin, quand l'on évacua deux litres d'eau de ses poumons.

Quarante-huit heures passèrent encore. J'avais dû regagner la Suisse, je cessai d'être un témoin direct. Vint le dernier soir de sa vie - il s'éteindrait le lendemain matin. Il savait que mon frère, à son tour venu de Suisse, devait arriver vers 19 h. C'était l'ultime personne qu'il souhaitait voir avant de mourir. Dès le matin, il avait demandé et obtenu qu'on ne lui donne plus de morphine: il voulait être parfaitement lucide quand mon frère serait à son chevet. Il me l'avait expliqué les jours précédents: sa pire souffrance, ça n'était pas la douleur physique, mais celle, émotionnelle et mentale, d'avoir à quitter à tout jamais ceux qu'il aimait. Mon cousin voulait retarder au maximum le moment de perdre sa claire conscience: qu'importait, en regard, la souffrance physique!

Quand mon frère fut là, à 19 h, mon cousin n'était plus capable que de s'exprimer par des oui ou des non. Ces mots, il les disait en français, pas en hollandais, preuve qu'il était bel et bien conscient de la présence de mon frère à son côté. Vers 23 h, la famille le laissa seul avec son épouse, pour laquelle on avait installé un lit de camp. A 3 h du matin, il accepta la morphine qu'on lui proposait. Il avait tenu bon jusqu'au bout, c'était l'heure, sa vie était accomplie. Sa femme nota l'apaisement qui envahissait son visage. A 10 h du matin, il était mort.

Cet été, mon cousin m'a appris une chose à laquelle je n'avais jamais songé: on peut préférer la douleur physique à la douleur morale. N'est-ce pas ce qu'on appelle la victoire de l'esprit – voire de l'âme – sur le corps?

Retrouvez les écrits de Jean-François Duval sur: www.jfduvalblog.blogspot.ch